



Suite à démission mon responsable me demande d'envoyer 90 fax

Par **damien80**, le **08/02/2015 à 17:36**

Bonjour,

Suite à ma démission, mon responsable commercial avec qui je ne suis pas en bons termes, me demande d'envoyer par fax une lettre pour prévenir mes clients de mon départ. Clients chez qui on n'a pas l'email. Problème, ces clients sont environ 90, donc je n'ai pas envie de le faire, surtout une lettre dont je ne suis pas l'auteur.

Puis-je refuser?

Merci

Par **P.M.**, le **08/02/2015 à 18:54**

Bonjour,

Il faudrait déjà que cette directive vous soit confirmée par écrit car cela pourrait même constituer une faute...

Par **damien80**, le **08/02/2015 à 19:38**

Merci pmtedforum.

Non cela m'a été dit par oral. Une faute de ma part? Cela ne fait pas partie de mes fonctions!? Cette lettre à envoyé à été écrite par ma direction.

Dois-je le faire?

Merci

Par **P.M.**, le **08/02/2015 à 19:42**

Il ne me paraît pas possible de répondre par oui ou par non à une telle interrogation même si vous la répéter et tout dépend du texte de la lettre pour ce qui pourrait constituer une faute, initiative que vous n'avez pas normalement en plus pas à prendre d'où ma suggestion pour vous couvrir...

Par **damien80**, le **08/02/2015** à **20:13**

Je vois pmtedforum.

Dans la lettre il est indiqué que je n'exercerais plus les fonctions de commercial pour le secteur...Monsieur ...me remplacera dans mes fonctions et que désormais pour toutes demandes il faudra les contacter. Pour faire bien ils écrivent tout de même qu'il me souhaite bonne chance dans mes projets. A aucun il est mentionné que je dois envoyer cette lettre.

Voilà en gros la lettre.

Si j'ai bien compris si je refuse je peux invoqué le fait que je n'ai pas reçu de lettre me demandant de faire cela.

Merci

Par **P.M.**, le **08/02/2015** à **20:41**

Je ne vous parle pas de la lettre que vous devez envoyer mais de la directive qui impose que vous devez l'envoyer car il me paraît difficile de prouver que vous n'en êtes pas l'auteur si ce n'est pas acté par écrit...

Vous ne m'avez pas bien compris, sans doute parce que vous voudriez trouver tout prétexte pour refuser de l'envoyer, je vous ai simplement indiqué que je vous conseillerais avant d'exiger une directive par écrit...

Par **damien80**, le **08/02/2015** à **21:09**

Comme je vous ai indiqué, je ne peux être plus clair, la directive me demandant d'envoyer ces fax est par oral.

Je ne cherche aucun prétexte pour l'envoyer, je cherche simplement une réponse claire, merci de vos efforts pmtedforum mais ça n'est pas claire.

Merci.

Par **P.M.**, le **08/02/2015** à **22:47**

Je ne peux pas non plus être plus clair en vous conseillant de demander que cette directive vous soit confirmée par écrit comme je l'ai fait depuis le début, ensuite jusqu'à votre dernier jour de travail vous devez appliquer les consignes de l'employeur...